

DELIBERATION

DU

**CONSEIL MUNICIPAL DE
THORIGNE FOUILLARD**

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le mardi quatorze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation : **Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BOULEAU Jocélyne, DEGUILLARD Julie, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, LETENDRE Christophe, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SIMON Didier, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien, VILLARET Caroline

Mercredi 08 décembre
2021

Affichage :

Du vendredi 17
décembre 2021 au
jeudi 17 février 2022

*Nombre de
Conseillers en
exercice :* 29

Procurations de vote et mandataires : Mme BONNAFOUS Catherine ayant donné pouvoir à M.LEJOLIVET Bertrand, M.DA CUNHA Manuel ayant donné pouvoir à Mme VILLARET Caroline, M.GEZEQUEL Damien ayant donné pouvoir à M.POINTIER Vincent, M.SOUQUET Eric ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, M.STRULLU Gérard ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, Mme VALLÉE Priscilla ayant donné pouvoir à M.NOULLEZ Sébastien

M.Frédéric PIERRE est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 08 décembre 2021) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

141-2021 - Administration générale : Classement des archives de la commune /convention avec le Département d'Ille et Vilaine

Rapporteur : Gaël LEFEUVRE

Depuis plusieurs années, un partenariat existe entre la commune et les archives départementales d'Ille et Vilaine pour assurer le classement des archives. L'objectif est d'assurer un suivi de la production documentaire pour garantir la fiabilité des recherches et de procéder aux éliminations réglementaires. Pour poursuivre l'opération, le Département sollicite la signature d'une convention que vous trouverez en pièce jointe. La prochaine intervention de l'archiviste est prévue sur le second semestre 2022. Le coût journalier est de 178 € à quoi il faut ajouter les frais de transports et le remboursement des fournitures.

Après débat, M.LE GUENNEC ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal par 28 voix POUR :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département d'Ille et Vilaine pour la poursuite de l'opération archivage.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Gaël LEFEUVRE

